

710.0 - DD/IC

Paris, le 20 septembre 1993

Note de dossier

Entretien de l'Ambassadeur François Nordmann (FN)
avec le Directeur du Service des Nations Unies du MAE,
M. Jean-Pierre Lafon (L.)

1. Prochaine AG de l'ONU

- 1.1 Sujets politiques : évolution en Afrique du Sud : levée de sanctions (y compris probablement, levée des sanctions militaires : cela dépendra du discours prononcé par Nelson Mandela).

Moyen Orient : les Douze envisagent de demander une révision des résolutions des Nations Unies sur le Moyen-Orient (le groupe arabe y travaille déjà, l'Ambassadeur d'Egypte auprès de l'ONU ayant été particulièrement actif).

Yougoslavie : le contenu du débat est encore incertain, et dépendra des négociations en cours entre les Musulmans et Serbes bosniaques.

- 1.2 Réforme du Conseil de sécurité : 60 réponses environ ont été reçues : il s'en dégage un large consensus pour l'élargissement du Conseil de sécurité, une majorité proposant que l'Allemagne et le Japon deviennent membres permanents. Pas de consensus clair sur d'éventuels pays du Tiers Monde comme membres permanents du Conseil de sécurité. La France ne soulève pas dans son mémoire le problème du droit de veto. Elle ne souhaite pas que l'augmentation du nombre des membres permanents du Conseil de sécurité se fasse aux dépens de la représentation des pays européens au sein de l'ensemble du Conseil.
- 1.3 Gestion et finances de l'ONU : croissance exponentielle des frais liés aux opérations de maintien de la paix, gaspillage : ces problèmes font l'objet des propositions du rapport Volker-Ogata sur les dépenses de l'ONU. Il s'agira de procéder à un nouveau calcul des contributions des pays-membres et d'obtenir le paiement des contributions arriérées.

La France s'oppose résolument à la proposition américaine d'un budget unifié pour les opérations de maintien de la paix, pour les raisons suivantes :

- contradiction entre le budget unifié (exigé, selon les diplomates américains, par le Congrès) et le souci d'une meilleure gestion manifesté par la proposition américaine d'un inspectorat général;



- 2 -

- l'institution d'un budget unifié rend plus difficile la détermination précise des frais de chaque opération de maintien de la paix;
- les opérations de maintien de la paix ont chacune leur caractéristique propre, ce qui rend difficile toute inclusion dans un budget unifié;
- surtout, l'institution d'un budget unifié amène pratiquement un transfert des pouvoirs de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité à la technocratie du Secrétariat;
- enfin, les opérations de maintien de la paix sont difficiles à programmer à l'avance, ce qui complique encore la mise sur pied d'un budget unifié.

La France est prête à présenter au Secrétariat général un rapport de prospectives des opérations de la paix envisagées, ce qui permettrait de résoudre certains problèmes qui justifieraient, selon les Etats-Unis, l'institution d'un budget unifié. Un inspectorat général ne devrait pas tomber sous le pouvoir du Board of Audits.

La réorganisation du Département des opérations de maintien de la paix va dans le bon sens, mais est loin de répondre encore aux besoins et de rendre cet organe vraiment opérationnel.

L'ONU devrait, dans le cadre des opérations de maintien de la paix, être en mesure de mobiliser en 24 ou 48 heures une troupe de 10 à 20'000 hommes : ce serait là le meilleur instrument de diplomatie préventive envisageable.

2. Corps suisse de casques bleus

L. se dit heureux que la Suisse développe son projet de corps de casques bleus et soit bientôt en mesure de participer à des opérations de maintien de la paix.

FN expose le projet suisse de corps de casques bleus et l'évolution récente dans le concept suisse de la politique de neutralité. Sur les forces de maintien de la paix française, L. précise qu'elles comprennent actuellement environ 9'000 hommes (6'000 en Yougoslavie, 1'100 en Somalie, et le reste au Sahara, au Salvador etc.). Les troupes engagées au Cambodge vont être retirées vers le 15 novembre. Le retrait des forces de Somalie est envisagé pour janvier 94. Le contingent français sera remplacé par des contingents d'autres nationalités. La France s'apprête par ailleurs à envoyer une force de police de 100 gendarmes à Haïti.

- 3 -

3. Libye

FN expose les difficultés auxquelles la Suisse serait confrontée en cas de sanctions contre la Libye. L. déclare que certains signes donnent à penser que le Gouvernement libyen sera disposé à remettre les suspects à la justice écossaise. Cependant, le Gouvernement français est tenu sur cette question par l'attitude du juge français. Seul le juge français peut dire si les offres libyennes sont satisfaisantes ou non, et il est protégé sur ce plan par le secret absolu de l'instruction. Or, le juge français a fait savoir qu'il estimait pas suffisamment convaincants ces éléments du dossier transmis par la Libye.

La France entend favoriser la médiation du Secrétaire Général. Le point le plus délicat de la résolution du Conseil de sécurité est celui exigeant de la Libye la renonciation au terrorisme. Il s'agira de savoir comment le Conseil de sécurité pourra se convaincre de la sincérité des engagements données par Tripoli. Une simple mission en Libye pourra-t-elle suffire ?

Si le Conseil de sécurité devait mettre en vigueur les sanctions, on peut penser que les réactions du monde arabe seront faibles, comme cela s'est vu dans l'application des sanctions à l'Iraq. L'intégrisme musulman a des causes essentiellement économiques, de sorte que L. ne craint pas des débordements de l'opinion publique arabe dans ce cas. Les Etats-Unis se servent du problème bosniaque pour courtiser le monde arabe, et peuvent ainsi se permettre d'adopter une attitude plus dure envers l'Iraq et la Libye.

Si la Libye devait satisfaire le Conseil de sécurité avant le 1er octobre, le Secrétaire Général souhaite une levée définitive des sanctions, et la France est d'accord avec lui sur ce point.

L. laisse entendre que la résolution est criticable dans la mesure qu'elle exige l'extradition d'un national mais cela ne concerne pas la France, qui demande seulement de recevoir des éléments d'information.

L. précise enfin que huit voix sur neuf nécessaires à l'adoption des sanctions au Conseil de sécurité sont déjà assurées.

4. FAO

FAO : la France votera pour un candidat européen s'il y a une position communautaire, position qui fait défaut pour le moment. La France est quelque peu déçue par la candidature de l'Allemagne, qui manque à ses yeux d'envergure. Il en est de même avec la candidature hollandaise. L. pense que le match final opposera Miller (candidat de Nouvelle-Zélande) et Moreno (candidat chilien). Pour la France, le dilemme sera finalement de décider d'appuyer soit un candidat européen, soit le candidat sénégalais.

- 4 -

5. "Genève internationale"

L. estime que la position de Bonn n'est pas une menace pour Genève. Il est cependant essentiel que le Centre des opérations électorales soit amené à Genève si l'on veut regrouper dans cette ville l'ensemble des organismes s'occupant des droits de l'homme.

La France est, pour des raisons politiques, pratiquement obligée de donner son soutien à la candidature de Seville comme siège de la Convention pour la multiplicité biologique, bien que la logique veuille que cette Convention ait son siège à Genève.

L. estime que la nomination d'un Africain comme Chef de la Commission des droits de l'homme renforcerait la position de Genève auprès des représentations des pays africains. La France appuie la désignation d'un Haut-commissaire aux droits de l'homme, pourvu que celui-ci soit le Chef de la Commission des droits de l'homme, mais elle n'y attache pas un intérêt excessif.

L. constate que la diplomatie japonaise en particulier est très opposée à Genève. Les Etats-Unis ont une attitude plutôt objective à l'égard de cette ville, tandis que les Allemands ne s'y intéressent pas. L. regrette l'inactivité dans cette question du Directeur Général de l'OMM, M. Obassi.

6. Divers

L. sollicite le soutien de la Suisse pour la candidature de la Cour des comptes comme commissaire aux comptes de diverses organisations internationales.

FN mentionne la candidature de Mme Doris Morf, Conseiller national, comme représentant de la Suisse à la Commission effective de l'UNESCO.

(D. Dreyer)

AMBASSADE DE SUISSE

142, Rue de Grenelle
75007 PARIS

original: nf
kopien : ho ltj zo

Téléphone : (1) 49 55 67 00
Téléfax : (1) 45 51 34 77
Télex : 270 969 amsuisse Paris

TELEFAX POUR LE DFAE

Page de couverture

FAX CHIFFRÉ

| | | | | |
|-------|---------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Lieu | Date et heure | Priorité normal | urgent | flash |
| Paris | le 21.9.1993 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Nombre de page, y compris de couverture: 15
ouvert

Classification :

chiffré

CHIFFRE
NUR FÜR INTERNEN GEBRAUCH
POUR USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Réf.: 710.0 - DD/IC

No : 227

Destinataire(s) et texte : DFAE
A l'att. de M. l'Ambassadeur
François Nordmann,
Chef de la Direction des organisations
internationales

Veillez trouver ci-joint la note de dossier concernant votre
entretien avec M. Jean-Pierre Lafon, Directeur du Service
des Nations Unies du MAE.

copie
OSR
cec

L'AMBASSADEUR DE SUISSE

| | | | | |
|-----------|---------------|-----|--------|-----|
| an | LARNGARDO | 607 | SCOTHA | a/a |
| Datum | 22.9.93 | 24 | | |
| Visa | an | 28 | | |
| EDA - DIO | 22. SEP. 1993 | | | |
| Ref. | 0.711.3 | | | |

[Signature]
Edouard Brunner